

# Diablerets Trail Blanc

## Règlement 2024

### Article 1 – Organisation et Description

La manifestation Diablerets Trail Blanc est une course à pied sur neige organisée par le Diablerets Trail Blanc, conjointement à la Diablerets3D

Le Diablerets Trail Blanc, ci-après DTB, est une course empruntant les sentiers enneigés de la commune d'Ormont-Dessus, dans le canton de Vaud. La course se décline en trois parcours, de respectivement 1km, 10km et 20km environs. Ils sont sujets à des modifications en fonction de la météo et des conditions d'enneigements.

### Article 2 – Conditions d'admission

Course à pied ouverte à toutes les personnes, hommes ou femmes, âgées de 3 ans révolus sur le 1km, 10 ans révolus sur le 10km, et de 14 ans révolus sur le 20km. Il est de la responsabilité de chaque participant de s'entraîner suffisamment pour participer à l'épreuve, et être en bonne santé.

### Article 3 – Catégories et heures de départ

Dénomination	Année (min)	Année (max)	Heure départ	Prix	Prix sur place
Trail Diablotins 1KM – Mini Mixtes	2015	2020	10h15	15 CHF	25 CHF
Trail 10KM – Juniors Mixtes	2006	2014	12h00	25 CHF	35 CHF
Trail 10KM - Seniors Femmes	1990	2005	12h00	39 CHF	49 CHF
Trail 10KM - Seniors Hommes	1990	2005	12h00	39 CHF	49 CHF
Trail 10KM - Masters Femmes	1924	1989	12h00	39 CHF	49 CHF
Trail 10KM - Masters Hommes	1924	1989	12h00	39 CHF	49 CHF
Trail 20KM - Seniors Femmes	1990	2005	11h00	49 CHF	59 CHF
Trail 20KM - Seniors Hommes	1990	2005	11h00	49 CHF	59 CHF
Trail 20KM - Masters Femmes	1924	1989	11h00	49 CHF	59 CHF
Trail 20KM - Masters Hommes	1924	1989	11h00	49 CHF	59 CHF

Barrière horaire pour le 20km au niveau de l'Essert. À 13h00, les concurrents sont redirigés sur le parcours des 10km.

### Article 4 – Inscriptions

En ligne, ouverte au 01.11.2023. L'inscription à la course est définitive, et non remboursable. Une assurance annulation est possible lors de l'inscription en ligne, assurance conclue avec MSO.

Les inscriptions sur place sont possibles, majorées de 10CHF, jusqu'à 1h avant le départ du parcours. Pour autant que le nombre maximal d'inscrit ne soit pas dépassé.

L'inscription à la course comprend la participation, le prix souvenir ainsi qu'un bon repas par personne.

### *Article 5 – Sécurité*

Matériel obligatoire :

- Couverture de survie
- Gobelet réutilisable
- Téléphone portable allumé
- Sifflet

Matériel fortement recommandé :

- Habits chauds
- Sac à dos
- Bonnet ou bandeau
- Lunettes de soleil
- Veste de rechange manches longues
- Habits permettant de couvrir entièrement les bras et les jambes

Sont autorisés :

- Les bâtons
- Les chaînes pour chaussures
- Les chaussures pour le trail ou le cross



Sont interdits :

- Les chaussures d'athlétisme à pointes
- Les crampons d'alpinismes
- Les raquettes à neige

### *Article 6 – Ravitaillement*

1 ravitaillement solide et liquide au km6 du 10km et 20km

1 ravitaillement liquide principalement au km15 du 20km

1 ravitaillement léger sur la ligne d'arrivée

### **Article 7 – Dossards**

La remise des dossards à lieu à la maison des Congrès Claude Nicollier aux Diablerets, le jour même de la course

Le dossard doit être porté visiblement tout au long des courses.

### **Article 8 – CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

Pour chaque catégorie un classement final sera établi selon les catégories de l'article 3.

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront récompensés.

Un classement SCRATCH sur le 10km et le 20km aura lieu, hommes et femmes

### **Article 9 – ASSURANCE**

L'organisation a souscrit une assurance RC manifestation.

Il incombe à chaque participant d'être couvert par une assurance personnelle ou individuelle accident.

### **Article 10 – CONDITIONS EN CAS D'ANNULATION**

En cas d'annulation, les conditions suivantes prévalent :

- Annulation par le comité de courses ou sur décision sanitaire venant de l'OFSP, du canton ou tout autre organe équivalent avant le 31 Janvier compris : Remboursement des frais d'inscriptions (assurance annulation souscrite auprès de MSO pas comprise dans le remboursement)
- Annulation sur décision sanitaire venant de l'OFSP, du canton ou tout autre organe équivalent avant le 15 Février compris : Remboursement de la moitié des frais d'inscriptions (assurance annulation souscrite auprès de MSO pas comprise dans le remboursement)
- Annulation sur décision sanitaire venant de l'OFSP, du canton ou tout autre organe équivalent avant la date de la course comprise : Aucun remboursement des frais d'inscriptions (assurance annulation souscrite auprès de MSO pas comprise dans le remboursement)

### **Article 11 – INFORMATIONS IMPORTANTES**

Afin de garantir votre sécurité, selon les conditions météo, le comité se réserve le droit de modifier le parcours.

Afin de réduire l'impact de la course, veuillez :

- Ne jamais rien jeter au sol
- Respecter la faune et la flore
- Aider un concurrent en difficulté

Si nous constatons un non-respect de ces règles, les coureurs seront immédiatement disqualifiés.

### **Article 12 – CONDITIONS GENERALES**

Il est conseillé aux concurrents de consulter notre site internet ou page Facebook afin d'avoir les informations mises à jour sur le DTB.

Par ailleurs, en votre qualité de participant, vous autorisez expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser, reproduire, en totalité ou partie, exploiter, les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de votre participation au DTB, sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires.

Par le simple fait de s'inscrire à cette épreuve, les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à le respecter en tous points

*Article 13 – RECOURS*

Toute réclamation devra être déposée auprès de la direction de course dans les 15 minutes qui suivent l'arrivée des concurrents.

**Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.**

BONNE COURSE A TOUS !

Les Diablerets, octobre 2023